

longuement débattu à ce moment-là. Mais il est certes incontestable que le gouvernement fédéral n'a pas le droit de conclure une entente avec les gouvernements provinciaux qu'il s'engage à respecter durant cinq ans, pour ensuite la modifier unilatéralement. C'est tout simplement une caractéristique du fédéralisme que de pouvoir se fier à un engagement reçu du gouvernement fédéral et entériné par la Chambre des communes sous la forme d'une mesure législative.

Je le répète, cette initiative pourrait peut-être se justifier si, effectivement, la règle des 6 et 5 p. 100 s'appliquait à tous les programmes du gouvernement ce qui n'est pas le cas. Elle ne s'applique généralement qu'aux programmes de transfert d'argent à ceux qui en ont besoin, qu'il s'agisse des retraités, des établissements d'enseignement ou autres. Les principaux programmes de dépenses du gouvernement fédéral demeurent inchangés. Ne croyez-vous pas monsieur le Président, que l'on soit en train d'établir un énorme budget destiné à rendre populaires les mesures du prochain budget? Croyez-vous que le gouvernement a réduit ses programmes de dépenses publicitaires pour en limiter la hausse à 6 et 5 p. 100? Croyez-vous que le gouvernement a assujetti à la règle des 6 et 5 p. 100, ses programmes destinés à redorer son blason? Les Livres bleus sont clairs sur ce point. Il n'en est pas question pour un gouvernement libéral. Quel effet aura cette initiative? Ce qu'il y a d'ironique, c'est que le gouvernement ne dit pas qu'on consacre à son avis trop d'argent à l'enseignement postsecondaire. Ce n'est même pas la raison qu'il invoque. Si vous examinez la proposition, monsieur le Président, vous verrez que c'est paraît-il pour limiter à 6 et 5 p. 100 durant deux ans la hausse des dépenses consacrées à ce chapitre. Ensuite, il reviendra à la formule convenue à l'origine tout en admettant que l'application de la règle des 6 et 5 p. 100 va réduire le montant de base sur lequel la formule véritable était alors fondée. Le gouvernement ne prétend pas que cette formule soit trop généreuse. Et il ne dit pas non plus que l'ancien montant de base était exagéré. Il se contente de dire qu'il s'en tiendra à la règle des 6 et 5 p. 100 et cela, pour des raisons politiques.

● (1600)

Que va-t-il se produire ensuite? Les gouvernements provinciaux auront plus de mal à répondre aux aspirations de la nouvelle génération qui sait bien que nous vivons dans un monde difficile et qui aimeraient bien pouvoir se perfectionner pour s'y préparer.

A la vérité, cette tragédie comporte un double aspect. D'autres députés ont longuement parlé des conséquences que cette décision aura pour nos étudiants. Aussi, même si j'insiste surtout sur le problème des rapports entre le gouvernement fédéral et ses homologues provinciaux, je ne voudrais pas qu'on s'imagine que je suis insensible au triste sort qui attend nos étudiants. Le ministre devrait avoir le courage de ses convictions en disant ce qu'il pense vraiment. Lorsqu'il a présenté le projet de loi, il a terminé en disant combien le gouvernement se dépensait pour nos jeunes. Il a parlé du programme de prêts aux étudiants, un bon programme, et des subventions débloquées pour la recherche. D'autres députés ont discouru sur ce que le gouvernement avait fait pour le Conseil de recherches en sciences sociales. En fait, le gouvernement a réduit les

#### *Financement des programmes établis*

subventions en question. «On annonce dans le discours du trône la création d'un fonds de 1 milliard de dollars pour les jeunes»; voilà l'exemple suprême que le ministre a brandi. Qu'on se le dise, c'est le pactole!

Or, un jeune qui veut se tailler un avenir au Canada, qui veut se préparer en conséquence, ne peut espérer que le gouvernement fédéral prenne, de concert avec les provinces, les mesures qui pourraient profiter à la prochaine génération sur laquelle nous comptons tous. Il ressort de ce projet de loi et d'autres que le gouvernement entend sabrer dans les subventions à l'enseignement supérieur et dans les programmes conjoints fédéraux-provinciaux pour une raison bien simple: faire en sorte que ces programmes relèvent uniquement d'Ottawa, contrairement à l'esprit de la Confédération, sous prétexte qu'ils seront plus avantageux à longue échéance et pour que les députés libéraux de l'arrière-ban puissent exhiber des chèques qui leur attireront des voix aux élections. C'est précisément dans ce dessein que le projet de loi à l'étude a été concocté. Je m'étonne que les députés libéraux croient pouvoir nous faire avaler pareille couleuvre.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Des questions, des commentaires? Une question du député de Carleton-Charlotte (M. McCain).

**M. McCain:** Monsieur le Président, s'il y a une chose qui me frappe dans notre débat, c'est le silence de mes collègues de l'Atlantique qui siègent à votre droite. C'est eux qui, de toute façon, devront supporter les pires conséquences du projet de loi, et des autres que la Chambre a reçus depuis la reprise de la session. J'ai recueilli chez mes amis du Nouveau-Brunswick quelques faits dont j'aimerais vous donner lecture. Au discours du trône, il était parlé . . .

**Le président suppléant (M. Guilbault):** A l'ordre. S'agit-il d'une question ou d'un commentaire?

**M. McCain:** Du débat.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Non, nous en sommes aux questions et commentaires. Alors, j'accorderai la parole à un député du Nouveau parti démocratique. Le député de Winnipeg-Birds Hill (M. Blaikie).

**M. Epp:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement pour poser une question à la présidence. Je pense qu'en général la formule suivie a été d'alterner entre le gouvernement et l'opposition, ce qui, en chiffres, revient à dire trois contre un. Étant donné que le député de Winnipeg-Nord a parlé et que deux conservateurs ont suivi, je me demande simplement si, pour compléter la série, la parole ne devrait pas aller à un autre conservateur.

**Le président suppléant (M. Guilbault):** Tout d'abord, il n'y a pas de formule fixe et ensuite, quelle que soit la formule normale ou usuelle suivie officieusement, il est évident qu'elle n'est pas suivie cet après-midi parce qu'un parti ne présente pas d'orateurs. Si je n'ai pas accordé la parole au député conservateur, c'est que nous en étions manifestement aux questions et commentaires. Le député du NPD s'est levé et, quand il a vu que nous en étions aux questions et commentaires, il s'est rassis.